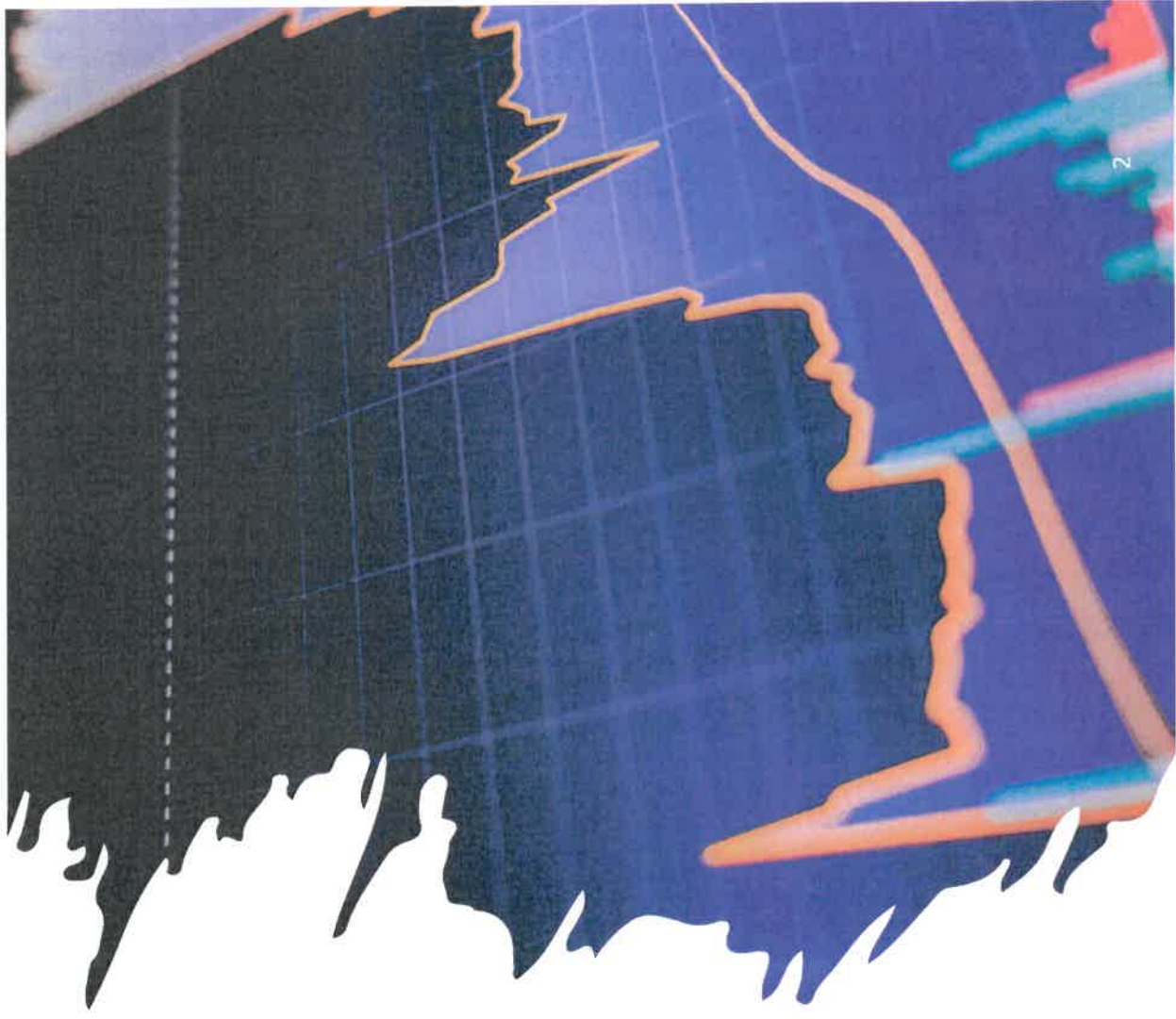


BUDGET PRIMITIF 2026

VILLE DE SAINT-PÉRAY

COMMUNE DE
RhôneCrusol
CÔTE D'AZUR

BUDGET GENERAL



INTRODUCTION

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année à venir.

Il constitue un acte de prévision et représente la première étape obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2026 a été élaboré sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal du 11 Décembre 2025.

Compte tenu du caractère électoral de l'année 2026, le budget primitif est voté de manière anticipée par rapport aux autres exercices. Il ne comprend donc ni les résultats de l'exercice précédent – ceux-ci n'étant pas encore arrêtés à la date du vote – ni les restes à réaliser (RAR). En revanche, il intègre, comme chaque année, les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice.

L'affectation du résultat, ainsi que l'inscription des restes à réaliser (RAR) seront effectuées dans le cadre d'un budget supplémentaire (BS) qui viendra compléter le budget primitif.

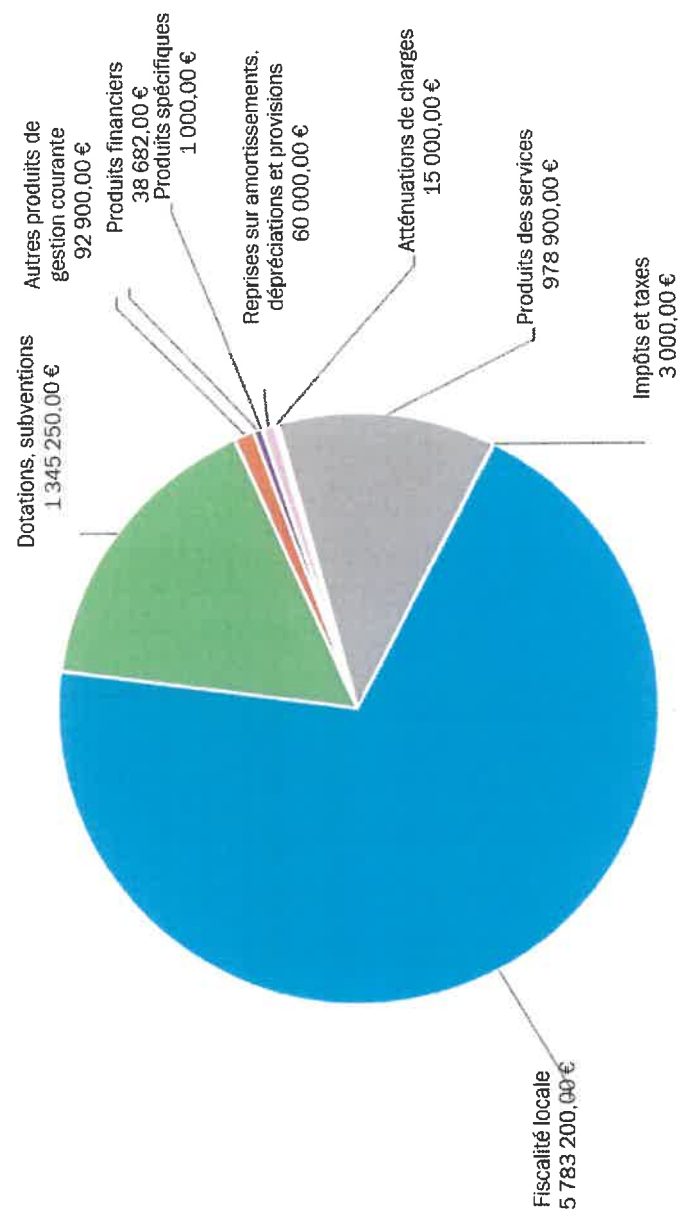
Les budgets devant être votés en équilibre par section, certains ajustements seront inscrits au budget supplémentaire afin d'assurer cet équilibre en fonction des résultats définitifs et RAR reportés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à hauteur de 8 377 932 €, opérations d'ordres incluses.

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
011	Charges à caractère général	2 314 331,00 €	002	Excédent antérieur reporté	- €
012	Charges de personnel	3 850 000,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
014	Atténuations de produits	315 000,00 €	70	Produits des services	978 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	542 805,00 €	73	Impôts et taxes	3 000,00 €
66	Charges financières	325 000,00 €	731	Fiscalité locale	5 783 200,00 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €	74	Dotations, subventions	1 345 250,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	117 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	92 900,00 €
			76	Produits financiers	38 682,00 €
			77	Produits spécifiques	1 000,00 €
			78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	60 000,00 €
Sous-Total		7 467 136,00 €	Sous-Total		8 317 932,00 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
042	Opération d'ordre de transfert entre section	597 800,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	60 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	312 996,00 €	043	Opération d'ordre intérieur section	- €
Sous-Total		910 796,00 €	Sous-Total		60 000,00 €
TOTAL		8 377 932,00 €	TOTAL		8 377 932,00 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



731 - Fiscalité locale : 5 783 200 € soit, **69,53 %** des recettes réelles.

Conformément aux engagements pris, aucune augmentation des taux des impôts locaux n'est prévue.

La revalorisation des bases 2026 serait fixée par l'Etat à 0,8 %.

La répartition des recettes fiscales est prévue ainsi :

Bénéficiaires	Montants
Taxes foncière et habitation	5 200 000 €
Droits de mutation	350 000 €
Taxe sur l'électricité	112 000 €
Taxe sur les pylones électriques	104 000 €
Droits de place	12 200 €
Autres impôts	2 000 €
Taxe emplacements publicitaires	3 000 €

74 - Dotations, Subventions : 1 345 250 € soit **16,17 %** des recettes réelles.

En l'absence de notification des montants des DGF, DSR et DNP, les montants pour 2026 sont reconduits sur la base de ceux de 2025.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	845 000 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	155 000 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	180 000 €
Subventions CAF (crèche, centre de loisirs)	90 000 €
Subventions Département (école de musique, équipements sportifs)	24 750 €
Compensation TF	20 000 €
FCTVA	4 000 €
Dotations pour les titres sécurisés	9 000 €
Autres (Charges scolaires)	3 100 €
Dotation recensement	14 400 €

70 - Produits des services : 978 900 € soit 11,77 % des recettes réelles.

Ce chapitre se compose des lignes suivantes :

Bénéficiaires	Montants
Redevances et droits des services périscolaires (Garderie, Cantine, Crèche)	557 000 €
Redevances et droits des services à caractère de loisirs	260 000 €
Mises à disposition de personnel facturée (Piscine/Médiathèque)	40 000 €
Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	34 200 €
Autres prestations de services (recettes des spectacles, foulées de Noël, enlèvements d'encombrants)	39 500 €
Mises à disposition de personnel facturée (CCAS)	21 000 €
Redevances d'occupation du domaine public	18 000 €
Cimetière	7 000 €
Locations diverses (minibus)	2 200 €

75 - Autres produits de gestion courante : 92 900 € soit 1,12 % des recettes réelles.

Dans ce chapitre sont inscrits les revenus des loyers immobiliers, des salles du CEP, commodats et des jardins familiaux.

78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 60 000 € soit 0,72 % des recettes réelles.

Ce chapitre correspond aux reprises sur provisions pour risques des emprunts en francs suisses.

76 - Produits financiers : 38 682 € soit **0,47 %** des recettes réelles.

Ce chapitre enregistre le fond de soutien des emprunts structurés (38 677 €).

013 - Atténuations de charges : 15 000 € soit **0,18 %** des recettes réelles.

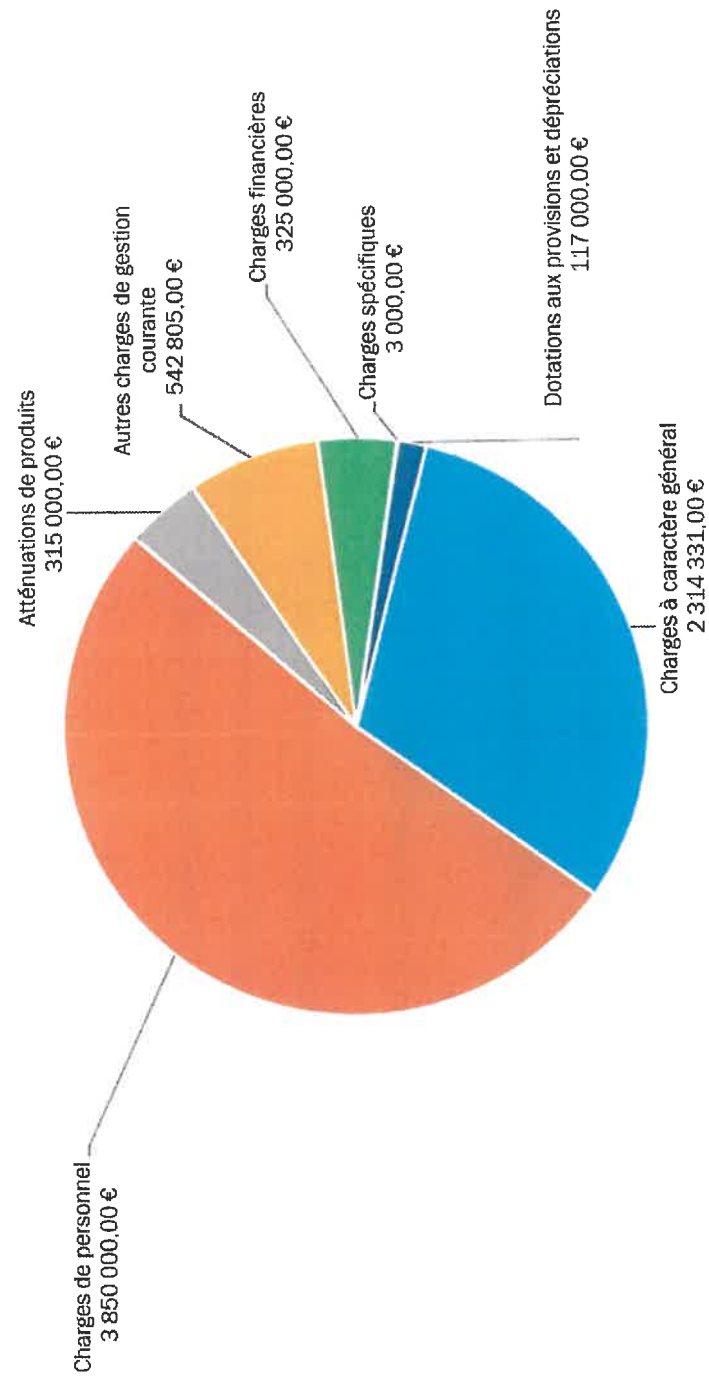
Les atténuations de charges correspondent au remboursement des charges de maladie et maternité pour les agents municipaux.

73 - Impôts et taxes : 3 000 € soit **0,04 %** des recettes réelles.

Il s'agit des redevances hydroélectriques.

77 - Produits spécifiques : 1 000 € soit **0,01 %** des recettes réelles.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



012 - Charges de personnel : 3 850 000 € soit 51,56 % des dépenses réelles.

Les effectifs évoluent de façon maîtrisée, cependant la masse salariale est fortement influencée par plusieurs facteurs externes, notamment :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), lié aux avancements d'échelon, de grade et aux promotions statutaires ;
- La revalorisation des grilles indiciaires et l'augmentation du SMIC, applicables à l'ensemble de la fonction publique territoriale ;
- La hausse progressive des charges patronales, en particulier l'augmentation importante du taux de cotisation retraite à la CNRACL, programmée jusqu'en 2028 ;
- Le coût de l'assurance statutaire ainsi que les participations obligatoires de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents (prévoyance santé à partir de 2026) ;
- La rémunération des agents recenseurs en 2026 ;
- La participation à la mutuelle des agents à partir du 1^{er} janvier 2026.

011 - Charges à caractère général : 2 314 331 € soit 30,99 % des dépenses réelles.

La politique de maîtrise des dépenses à caractère général se poursuit : les crédits alloués à ce chapitre sont stables par rapport à 2025.

Il a été tenu compte des besoins des services et du contexte économique actuel.

65 - Charges de gestion courante : 542 805 € soit 7,27 % des dépenses réelles.

Ce chapitre comprend essentiellement les subventions versées par la commune.

Le soutien au monde associatif est un enjeu essentiel pour la commune.

En raison du 60^{ème} anniversaire du jumelage avec l'Allemagne, une subvention exceptionnelle de 30 000 € sera allouée au comité de Jumelage,

La commune participe également à l'école Privée, au CCAS ainsi qu'à la mission locale.

Elles se répartissent ainsi :

Intitulés	Montants
Subvention OGE	156 500,00
Indemnités des élus	149 000,00
Subventions aux associations sportives	72 000,00
Subventions aux associations	60 000,00
Subvention de fonctionnement CCAS	35 000,00
Balayeuse	32 000,00
Subventions Entreprise emploi	12 000,00
Divers (bornes anti-moustiques, frelons, cotisation SDEA, bourse au permis...)	7 705,00
Fourrière animale	10 000,00
Admissions en non-valeur et éteintes	4 000,00
Charges scolaires (autres communes)	4 600,00

66 - Charges financières : 325 000 € soit 7,27 % des dépenses réelles.

Il s'agit des intérêts de la dette (210 000 €), des autres charges financières liées aux emprunts (75 000 €), et des intérêts courus non échus (ICNE) (40 000 €).

014 - Atténuations de produits : 315 000 € soit 4,22 % des dépenses réelles.

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation versée à la CCRC pour 300 000 € et le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants pour 15 000 €.

Les crédits concernant la loi SRU et le FPIC seront inscrits au budget supplémentaire en l'absence de notifications à ce jour.

68 - Dotations aux provisions et dépréciations : 117 000,00 € soit 1,57 % des dépenses réelles.

A la demande du SGC, ce chapitre regroupe les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants qui correspondent à des créances de débiteurs pour les cantines garderies, loyers, centre de loisirs et crèche qui demeurent impayées et constituent un risque pour la collectivité (47 000 €).

Il est composé également de dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement (70 000 €),

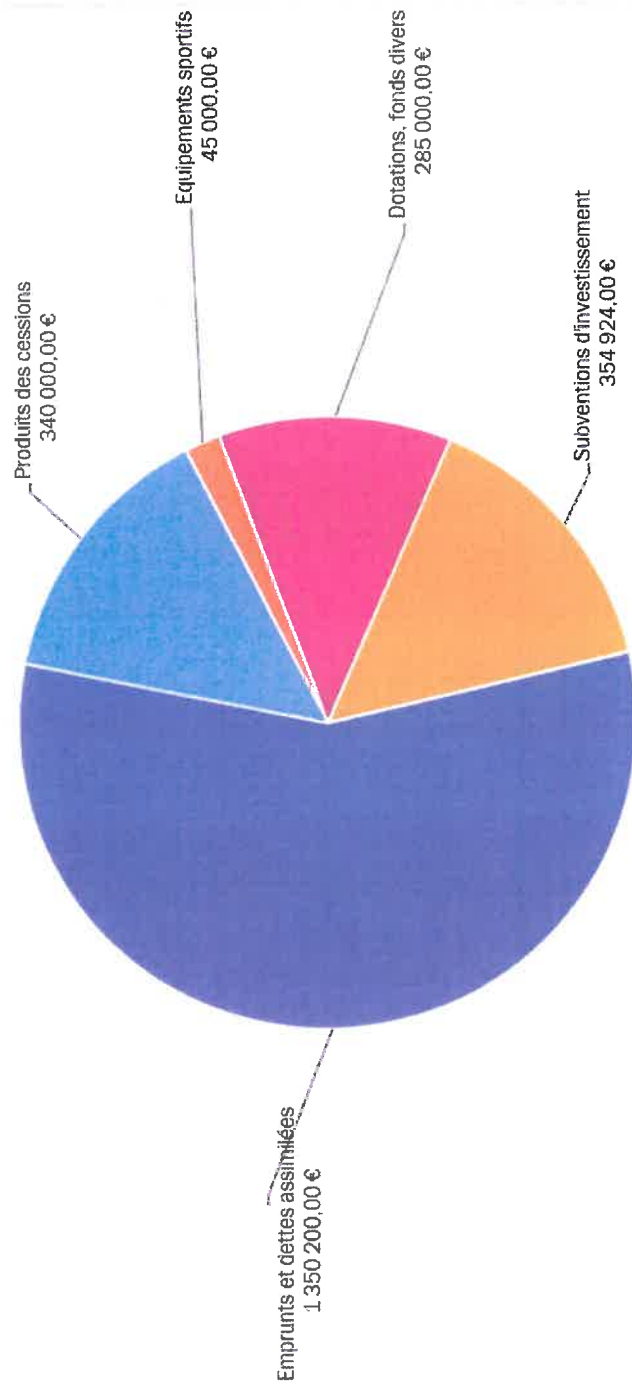
67 - Charges spécifiques : 3 000 € soit 0,04 % des dépenses réelles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 3 285 920 €, écritures d'ordre comprises.

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
001	Déficit reporté	- €	001	Excédent antérieur reporté	- €
100	CEP	18 000,00 €	121	Equipements sportifs	45 000,00 €
101	Cimetière	26 000,00 €	10	Dotations, fonds divers	285 000,00 €
104	Halte-Garderie	10 000,00 €	13	Subventions d'investissement	354 924,00 €
112	Espace Mialan	10 600,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 350 200,00 €
121	Equipements sportifs	173 300,00 €	024	Produits des cessions	340 000,00 €
122	Ecoles	88 700,00 €			
135	Tennis	3 000,00 €			
16	Emprunts et dettes	1 055 000,00 €			
204	Subventions équipement versées	165 400,00 €			
21	Immobilisations corporelles	1 675 920,00 €			
	Sous-Total	3 225 920,00 €		Sous-Total	2 375 124,00 €
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
040	Transfert entre sections	60 000,00 €	040	Transfert entre sections	597 800,00 €
			021	Virement section fonctionnement	312 996,00 €
	Sous-Total	60 000,00 €		Sous-Total	910 796,00 €
	TOTAL	3 285 920,00 €		TOTAL	3 285 920,00 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



16 - Emprunt : 1 350 200 € soit 56,85 % des recettes réelles.

L'inscription d'un emprunt de 1 350 000 € est prévue afin de garantir l'équilibre budgétaire et financer la construction des ateliers des services techniques municipaux. La première échéance n'interviendra qu'en 2027,

13 - Subventions d'investissement : 354 924 € soit 14,94 % des recettes réelles.

Ce chapitre comprend le solde de la subvention DSIL pour les ateliers des services techniques pour 290 000 €, ainsi que 64 924 € pour les PVR (participations pour voirie et réseaux).

024 - Produits des cessions : 340 000 € soit 14,32 % des recettes réelles.

Les produits de cessions sont constitués de la vente de la maison sise chemin des Guérets pour un montant de 340 000 €.

10 - Dotations, fonds divers : 285 000 € soit 12,00 % des recettes réelles.

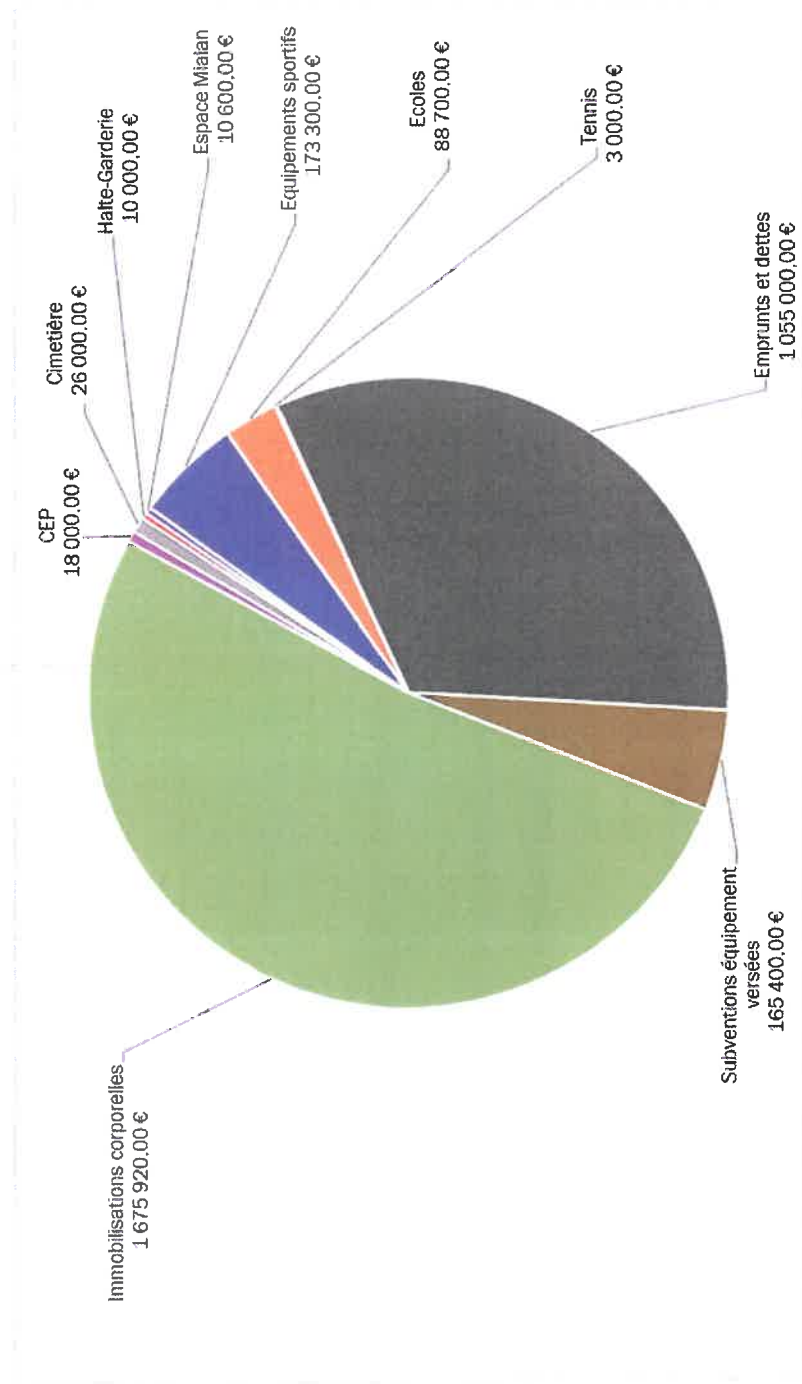
Intitulés	Montants
FCTVA	35 000 €
Taxe aménagement	250 000 €

121 - Equipements sportifs : 45 000 € soit 1,89 % des recettes réelles.

Les inscriptions sur ce chapitre correspondent aux différentes subventions attendues pour la réalisation du terrain synthétique :

- Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 20 000 € ;
- Département : 25 000 € ;

DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



Certaines dépenses d'investissement sont ventilées entre le budget primitif et le budget supplémentaire pour les restes à réaliser.

21 - Immobilisations corporelles : 1 675 920 € soit 51,95 % des dépenses réelles.

Intitulés	Montants
Autres bâtiments publics (Ateliers municipaux...)	1 424 000 €
Terrains nus (CEGEM)	158 350 €
Autres installations, matériel et outillage Technique (matériel ST, végétalisation des rues...)	35 770 €
Installations de voirie (Poteau incendie, budget participatif, mobilier urbain...)	25 000 €
Réseaux d'électrification (Extension réseaux)	20 000 €
Matériel de bureau et matériel informatique	2 390 €
Réseaux de voirie	6 000 €
Autres immobilisations corporelles	2 210 €
Matériel de transport	2 200 €

Les principales opérations qui seront réalisées en 2026 sont les suivantes :

Opérations de travaux sur l'exercice budgétaire : 329 600 € soit 10,22 % des dépenses réelles.

Intitulés	Montants
Equipements sportifs (Terrain synthétique, petits matériels ...)	173 300 €
Ecoles (Menuiseries réfectoire et hall entrée, stores, matériel, vidéo projecteur...)	88 700 €
Cimetière (Reprise des concessions, colombarium)	26 000 €
Cep (Alarme incendie, divers matériels...)	18 000 €
Espace Mialan (Vidéoprotection...)	10 600 €
Halte-Garderie (Travaux acoustiques, barnums...)	10 000 €
Tennis (Bardage, travaux électriques)	3 000 €

16 - Emprunts et dettes : 1 055 000 € soit 32,70 % des dépenses réelles.

Il s'agit ici des sommes affectées au remboursement du capital des emprunts (1 005 000 €), et la participation au SDE (50 000 €).

204 - Subventions équipement versées : 165 400 € soit 5,13 % des dépenses réelles.

Ce chapitre contient les dépenses nécessaires aux conventionnements sans travaux (14 000 €) et aux subventions façades (15 000 €) et récupérateurs d'eau (1 500 €), ainsi que les dépenses relatives aux éclairages publics payées au SDE (80 400 €), la participation pour la mise en place de colonnes semi-enterrées (35 000 €), la participation au projet FOLIASCOPE (12 500 €) et les aides TPE (7 000 €).